

Déclaration de désalcoolisation partielle IGP Val de Loire

Tout lot destiné à la désalcoolisation partielle doit préalablement être revendiqué auprès de l'ODG avant toute opération.

Document à transmettre au minimum 15 jours avant la première opération de désalcoolisation, **simultanément à :**



**Syndicat des Vins IGP du Val de
Loire ODG**

6 rue du Maine – 49100 ANGERS

Tél : 02 41 87 25 81

Email : contact@iqpvaldeloire.fr

ASSVAS – Organisme d'Inspection

73 rue Plantagenêt

49100 Angers

Tél : 02 41 20 09 10

Email : secretariat@assvas.com

Une déclaration par lot

Identité opérateur (nom ou raison sociale)

Adresse :

CP : Ville : Portable :

Email : Tel fixe :

[illegible]

Description du lot destiné à la désalcoolisation partielle

N° de lot et cuve contenant le vin destiné à la désalcoolisation	Cépages <i>(si revendiqués)</i>	Couleur 1=rouge 2=rosé 3=blanc	Millésime	Volume destiné à la désalcoolisation (hl)	Observations <i>Date de désalcoolisation partielle</i>
					.../...../.....

Description de l'opération de désalcoolisation partielle

Procédé(s) utilisé(s)	TAV initial	TAV visé après opération	Lieu de stockage du vin avant désalcoolisation partielle	Lieu de l'opération de désalcoolisation partielle	Lieu de stockage du vin partiellement désalcoolisé

L'opérateur atteste de l'exactitude des renseignements reportés sur la présente déclaration. **Il s'engage à faire une nouvelle déclaration s'il modifie le ou les lots avant désalcoolisation partielle.**

Date de dépôt de déclaration :/...../.....

Signature de l'opérateur :

Contrôle interne	
Avant désalcoolisation Date : Lot :	Après désalcoolisation Date : Lot :